



Nombre de conseillers..... 43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance..... 34
 Pouvoirs 07
 Excusés..... 02

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 04 AVRIL 2024**

**N°2024-04-14 : RAPPORT RELATIF À L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ
 RÉGION ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

Le jeudi 04 avril 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 22 mars 2024 .

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	BERTHE Éloïse
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MONIER Annick	GUIMARAES Odette	CRALIS Christophe
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	MAUROBET Catherine
BORDES Roselyne	DI IORIO Rina	AOUATI Kheireddine
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
HERMANN Marie-Catherine	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard
ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam	ROSSINI Christel
CARCREFF Corinne		

Pouvoirs :

LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
AÏDDOUDI Salem	à BARATTA Jean-Pierre
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
COLLET Marie-Madeleine	à MONIER Annick
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Corinne CARCREFF a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
 093-219300464-20240408-2024-04-14-DE
 Date de réception préfecture : 19/04/2024

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. MANTEL , rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2531-12 à 16 ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration générale en date du 26 mars 2024 ;

Considérant que la Commune s'est vue attribuer durant l'exercice 2023 une somme de 2.825.529 € au titre du Fonds de solidarité entre les communes de la région Île-de-France (FSRIF) ;

Considérant que l'accroissement et l'amélioration de l'accueil scolaire, l'amélioration de la propreté, la gestion des 6 parcs urbains et la rénovation des 79 kilomètres de voirie concourent à l'amélioration des conditions de vie, telle que dans l'objectif recherché par le FSRIF,

Après en avoir délibéré,

Article Unique : **Prend acte** du rapport relatif à l'utilisation du Fonds de solidarité entre les communes de la région Île-de-France perçu au titre de l'exercice 2023.

Annexe : Rapport relatif à l'utilisation du Fonds de solidarité entre les communes de la région Île-de-France perçu au titre de l'exercice 2023

Ainsi fait et délibéré en séance le 04 avril 2024.



74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 23/04/2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240408-2024-04-14-DE
Date de réception préfecture : 19/04/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.